



Compte-rendu Conseil Municipal du Miroir du 10 juin 2022.

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 10 juin 2022 à 20h30, sous la présidence d'Éric BOULLY, premier adjoint, en séance ordinaire.

Appel effectué par Monsieur le Maire :

- Philippe CAUZARD, excusé, donne pouvoir à Éric BOULLY.
- Éric BOULLY, présent.
- Hugues NICOLAS, présent.
- Sergine JANZEGERS, excusée, donne pouvoir à Aurélie Djenaieh.
- Cindy COLLAS, présente.
- Aurélie DJENAIEH, présente.
- Sylvette GAUTHIER, absente.
- Stéphanie JACOB, présente.
- Mélissa MONMAURT, absente.
- Virginie SIMONIN, présente.
- Bernard GAUTHIER, absent.
- Émilien MICHEL, absent.
- Cédric PHEULPIN, présent.
- Romain RODOT, présent.

Éric BOULLY est désigné président de séance ; il précise que le quorum est atteint.

Aurélie DJENAIEH est désignée secrétaire de séance.

L'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 juin est reporté au prochain conseil de juillet.

- **Gestion de la cantine scolaire et convention entre la commune de Frontenau et Le Miroir**

Lors d'une assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2022 l'association sera donc dissoute à la fin de cette année scolaire.

Afin que les enfants puissent continuer à manger le midi pendant la période scolaire, les communes de Frontenau et du Miroir souhaitent prendre en charge la gestion « restauration scolaire ».

Pour rappel, la cantine scolaire est un service facultatif, mais il paraît invraisemblable que nos enfants ne puissent pas manger le midi.

Après délibération, le conseil accepte de prendre en charge la gestion « restauration scolaire » à compter du 1^{er} septembre 2022 par la commune.

Les municipalités de Frontenaud et du Miroir ont décidé de travailler conjointement. Une convention intercommunale a été travaillée. Elle est présentée à l'ensemble du conseil.

Après délibération, le conseil accepte la convention intercommunale « cantine scolaire Frontenaud-Le Miroir ».

D'après l'article 3 de cette convention,
« Les actions d'intérêt commun sont discutées au sein de conférences où chaque conseil municipal est représenté par une commission spéciale composée de trois représentants désignés par chaque conseil municipal. »

Après discussion, Philippe CAUZARD (par procuration), Cindy COLLAS et Hugues NICOLAS proposent d'intégrer cette commission.

Après délibération, le conseil accepte les candidatures de Philippe CAUZARD, Cindy COLLAS et Hugues Nicolas au sein de la commission spéciale.

- **Contrat avec RPC**

Plusieurs sociétés de restauration ont été contactées ou reçues par les deux communes.

Après concertation, la société RPC, située à MANZIAT (01), a été choisie.

Le contrat avec la société est également présenté. Sa durée est d'une année scolaire. Le prix d'un repas est de 2,70€ HT/enfant et 2,90€ HT/adulte (sans fourniture de pain).

Après délibération, le conseil autorise le maire à signer un contrat avec la société RPC® pour une durée d'une année scolaire.

Afin d'optimiser, il a été convenu de travailler avec l'aide du portail famille ROPACH®. Son fonctionnement est présenté. Le contrat représente un coût de 840€ annuel HT pour les deux communes, soit 420€HT/commune.

Après délibération, le conseil autorise le maire à signer un contrat avec la société DAHST® pour une durée d'une année scolaire.

- **Approbations du tarif du repas et du règlement intérieur de la cantine scolaire**

Les prix proposés par l'association de la cantine scolaire pour l'année 2021/2022 sont de 4,30€ TTC pour les élèves de l'école de Frontenaud et de 4,75€ TTC pour les élèves de l'école du Miroir.

Pour garder une certaine stabilité, un prix unique de 4,50€ TTC/repas pour les enfants et les adultes est proposé.

Le tarif unique permettra de simplifier la facturation pour la première année de fonctionnement des cantines scolaires communales.

Le règlement intérieur est présenté aux membres du conseil. Il sera également validé au conseil municipal de Frontenaud.

Après délibération, le conseil accepte le prix d'un repas scolaire de l'ordre de 4,50€ par adulte et enfant, ainsi que le règlement intérieur des cantines scolaires.

- **Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - temps non-complet**

Un agent sera recruté pour un temps de travail de 16 heures à 18 heures 30 hebdomadaire pour une durée de contrat de 12 à 16 mois, débutant à compter du 01/09/2022 jusqu'au 31/08/2023 voir au 31/12/2023.

Cet agent aura pour missions la surveillance obligatoire des enfants durant le temps méridien à la cantine, et participera à aider la secrétaire de mairie.

Après délibération, le conseil accepte la création d'un emploi non-permanent pour une durée de 17h30.

Pour conclure sur le dossier cantine, il est rappelé qu'un four est en cours d'achat.

Un courrier sera adressé à l'ensemble des familles pour inscrire les enfants à la cantine scolaire à compter de la rentrée 2022/2023.

- **Contrats d'engagements avec des intervenants pour un événement musical**

Pour la fête de la musique qui sera organisée le 25 juin 2022 dans notre commune durant l'après-midi de 13h30 à 20h00 à la salle polyvalente.

Deux intervenants ont été retenus pour cette manifestation.

La compagnie " Philarmo et Compagnie SAS", qui joue du « pianautomate » (c'est une voiture orchestre avec deux musiciens).

Mr Giraud Patrice "Crevecoeur" qui joue de l'orgue de barbarie, pour deux passages d'une heure.

Des contrats d'engagements seront passés avec les musiciens.

Après délibération, le conseil accepte les contrats d'engagement avec des intervenants.

- **RODP GRDF 2022**

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur notre commune nous engage à recevoir une redevance (RODP).

La société GRDF nous informe qu'elle nous versera un montant de 203,00 euros au titre de l'année 2022 pour cette redevance.

Après délibération, le conseil accepte la RODP GRDF pour l'année 2022.

- **Campagne de recensement 2023 et désignation d'un coordonnateur communal**

L'enquête de recensement de l'INSEE aura lieu sur notre commune du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

Pour que cette enquête de recensement puisse s'effectuer dans les meilleures conditions, il est impératif de désigner un coordonnateur communal avant le 15 juin 2022.

La candidature de Laura Meunier est proposée pour la désignation du coordonnateur communal.

La commune devra trouver 2 agents recenseurs pour le recensement de 2023, ouvert à tous, mission rémunérée.

Après délibération, le conseil accepte la désignation de Laura Meunier en tant que coordonnateur communal de la campagne de recensement 2023.

- **Demande de subvention**

Pas de demande de subvention à étudier.

- **Devis**

Aucun devis à présenter.

- **Informations**

- Le déménagement de l'école aura lieu le 5 juillet après-midi.
- Le préfet de Saône et Loire nous informe par arrêté préfectoral en date du 02 juin 2022 que la commune de Le Miroir est en alerte de niveau 7 sur la sécheresse concernant la restriction temporaire de certains usages de l'eau.
- BLI a adressé à la commune 8 entrées à Aquabresse au profit des associations en lien avec les élèves du village (pour les lotos, tombolas, etc.). Elles ont été remises à l'association de la Tirelire des écoles.
- Le logement inoccupé vers l'église sera de nouveau loué à compter du 13 juin 2022 à Mme LAVIGNE.
- Une enquête publique PC INTEX se déroulera du 11/07/22 au 11/08/22.
- Élections législatives : *12 juin et 19 juin 2022 de 8h00 à 18h00.*
- *Le piano de cuisine de l'école, 3 feux, un four fonctionnant au gaz naturel ne pouvant pas être repris par la société Thirode est mis en soumission au prix de 200 euros, pas de date arrêtée pour le moment pour la soumission.*

- **Manifestations à venir :**

- Marché mensuel : samedi 11 juin vers l'église de 14 à 18h.
- Kermesse de la Tirelire des écoles : le 17 juin à Frontenaud.
- Bibliothèque itinérante : Mardi 21 juin à la Boutique de 16h30 à 19h00.
- Animations « aux notes de l'été » : samedi 25 juin de 13h30 à 20h00 à la salle polyvalente.

- **Réunions**

- Prochain conseil municipal : 22 juillet à 20h30.

- **Questions diverses**

Aucune question.

Clôture de la séance à 22h30 par le premier adjoint, Éric BOULLY.

Le 1^{er} adjoint, Eric BOULLY

